

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MAI 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.55

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	26	Pour :	26
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Véronique FABREGAS, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING VILLARET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DU SDEHG

Exposé :

Suite à la demande de la commune concernant la mise en luminaire du parking Lucie Aubrac - référence : 11 AT 18, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Déroulage d'un câble d'éclairage public dans une gaine posée en tranchée par l'entreprise de VRD depuis le PL 1495.
- Fourniture, pose et raccordement de 3 candélabres de 7 mètres de haut et équipés d'appareil LED 34W.

Nota :

- Luminaire relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Pas de dispositif d'abaissement.
- Un câble sera posé entre la lanterne et le pied de mât afin de pouvoir reprogrammer l'appareil ultérieurement.
- Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la commune. Toutefois elles devront permettre une optique piétonne.
- Des études d'éclairage confirmeront le nombre et la puissance des luminaires.
- L'installation d'éclairage : E
 - Extinction 2h après la cessation d'activité et rallumage 1h avant le début d'activité
 - URL en site > 1% et nominal > 4%
 - DSFLI > 35 lm/m²
 - Flux CIE n°3 > 95%
- Catégorie d'éclairage :
 - Classe P4
 - Eclairage Emoy=5lux et Emini=0.6lux
 - Surface à éclairer : 2559m²

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

()	TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
()	Part SDEHG	13 200 €
()	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 177 €
<hr/>		
	Total	20 625 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avant-projet sommaire.

Article 2 : par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210506-06052021_55-DE
Reçu le 12/05/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#OC142549246520210506 mai 2021
0505252955050505159, O=MAR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/05/2021

Délibération n°2021.55



AUCAMVILLE